

Le Conseil municipal doit se pencher sur les crédits de réalisation du parc de la Jonction.
Le projet a largement séduit en commission, esquissant enfin une avancée concrète dans ce dossier

Le parc de la Jonction sort du vague

MAUDE JAQUET

Ville de Genève ► Serait-ce enfin l'heure des concrétisations pour le futur parc de la Jonction? Sur place, les portes closes du grillage qui entoure les anciens couverts TPG attestent du départ définitif des Halles de la Jonction à la mi-novembre ainsi que le prévoyait le mandat octroyé par la Ville de Genève. De quoi faire place, enfin, à la vision définitive d'un parc public, attendu depuis de nombreuses années. L'heure est certes encore loin de l'inauguration, mais ce dossier qui a connu moult rebondissements pourrait enfin aller de l'avant dès ce début d'année, puisqu'il figure en bonne place dans l'ordre du jour du Conseil municipal de la Ville de Genève. Lequel se réunira la semaine prochaine.

Le délibératif doit se positionner sur trois objets relatifs au parc de la Jonction, qui ont tous reçu un accueil favorable en commission. Le plus important concerne les crédits de réalisation du projet, pour un montant total de quelque 35 millions nets selon la proposition initiale de l'exécutif, ramené à quelque 32,8 millions après discussion en commission. Les deux autres sont des prérequis attendus de longue date et consistant d'une part en l'adoption d'un plan de site pour l'ensemble du territoire incluant le sentier des Saules et la pointe de la Jonction; d'autre part en la création d'une zone de verdure et d'une autre de forêt.

«Trop-plein d'activités»

Les deux modifications formelles n'ont pas fait un pli en commission, et devraient selon toutes vraisemblances suivre le même chemin en plénière. Mais sur l'aménagement lui-même, le projet a eu droit à un énième lifting. La proposition mise sur la table par le Conseil administratif, fidèle au projet présenté il y a trois ans par les mandataires¹, comporte des aménagements pour la baignade sur le Rhône – nouveaux pontons et vestiaires notamment – ainsi qu'un cours d'eau à l'intérieur même du parc, dédié aux enfants. Une partie de l'ancien couvert TPG est maintenu et destiné à



Le délibératif doit se positionner sur trois objets relatifs au parc de la Jonction, qui ont tous reçu un accueil favorable en commission.

JPDS

accueillir des sports urbains, confortant le succès obtenu par le projet Asphalte qui avait occupé plusieurs étés ce même lieu. Côté Arve, les mandataires ont imaginé des espaces pour des potagers et un verger partagés, tandis que la bordure côté Kugler est vouée à une plus grande végétalisation.

Pléthore d'usages donc, fruit d'une longue concertation publique, mais qui ont fait douter les membres de la commission. Un sentiment notamment nourri par l'audition du Forum pointe de la Jonction (FPJ), qui était à l'initiative de la création de ce parc, mais avait fini par se distancier du projet sur fond de désaccord avec la Ville². Son constat reste inchangé: «Un trop-plein d'activités diverses sur une par-

Côté Arve, les mandataires ont imaginé des espaces pour des potagers et un verger partagés, tandis que la bordure côté Kugler est vouée à une plus grande végétalisation

celle assez petite (17 000 m²).» Autre critique, la volonté de fermer le futur espace public la nuit, impliquant un gardiennage et des coûts supplémentaires d'aménagement.

Si les doléances du Forum n'avaient pas trouvé d'oreille favorable du côté de l'ancienne cheffe du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Frédérique Perler, il n'en a pas été de même avec sa successeuse. Qui a planché sur trois variantes, présentées à la mi novembre en commission.

Horizon 2030

Avec deux tendances: réduire le nombre d'activités, mais aussi les coûts, initialement devisés à 35,6 millions de

francs bruts – crédit d'études compris. Dans la balance: la suppression du couvert de quelque 1200 m², le renoncement à des zones de potagers-jardins ou encore la disparition des jeux d'eau pour enfants, ce «petit Rhône» sécurisé caractéristique de ce projet paysager.

La majorité des groupes composée de l'Alternative et du PLR ont estimé le maintien d'un couvert, notamment pour les activités dédiées à la jeunesse, prioritaire. Les économies ont finalement essentiellement touché la partie potagers et verger, supprimée du projet, ainsi que dans une moindre mesure l'arborisation côté usine Kugler. Pour une enveloppe globale de 33,4 millions, ramenée à 29,4 millions après déductions d'usage. Le tout assorti de quatre recommandations: le maintien des portiques aux entrées; la mise en place d'escaliers pour sécuriser les accès à l'eau; davantage de sanitaires et une demande d'ouverture permanente du parc.

A ces frais s'ajoute le rachat de la parcelle ainsi que du droit de superficie, respectivement à l'Etat et aux TPG, pour des montants de quelque 1,3 million et un demi-million. Quant à l'aménagement des infrastructures sportives sous le couvert, il représenterait encore quelque 1,5 millions.

Toutes ces enveloppes seront une fois encore décortiquées en plénière du Conseil municipal. Si tout se passe comme prévu, et notamment si l'autorisation de construire ne rencontre pas de nouveaux obstacles, l'automne 2026 pourrait marquer le début des travaux. Avec ensuite une ouverture échelonnée des différentes portions du parc, en commençant par le sentier des Saules. De quoi se prêter à rêver d'étendre son linge sur l'herbe nouvelle dès l'été 2030. I

¹notre édition du 15 décembre 2022

²notre édition du 12 février 2024

RECTIFICATIF

LES VERGERS, PAS L'ÉTANG

Dans l'article «Comment faire quartier?» paru dans notre édition de mardi, nous avons cité le quartier de l'Etang à Meyrin. Il s'agissait en fait des Vergers. L'Etang se situant sur la commune de Vernier. CO